

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-I-19

**SITUATION DE L'INFORMATIQUE ET DES
TELECOMMUNICATIONS DEPARTEMENTALES**

L'occasion m'est offerte, cette année, de vous communiquer une nouvelle situation relative à l'informatique et aux télécommunications départementales.

En effet, de profondes évolutions techniques ont été mises en œuvre, ces derniers mois, dans le triple objectif d'améliorer les performances et la sécurité de nos systèmes et d'en rationaliser les coûts.

J'ai constaté que les fonctionnalités proposées par les progiciels disponibles sur le marché restreint des collectivités locales et, en particulier de 100 départements aux compétences spécifiques dans les domaines du social, des réseaux routiers ou des transports, sont exclusives car il n'existe pas de progiciel de gestion intégrée d'un département (P.G.I. ou E.R.P. - Entreprise Ressource Planning), pour optimiser l'utilisation des ressources.

En revanche, l'offre d'infrastructures informatiques et de télécommunications ou des logiciels transversaux, comme les suites bureautiques et collaboratives (traitement de texte, tableur, agenda, messagerie...), ne nous est pas réservée et constitue, de par la concurrence qui règne sur ces secteurs, une source d'économies et d'efficacité pour notre administration.

Je souhaite illustrer cela et revenir sur les douze années passées, depuis le premier rapport que nous avons adopté le 26 janvier 1999, pour observer la manière dont notre collectivité et son administration se sont appropriées de nouveaux outils de travail et comment des événements, parfois très éloignés du Tarn-et-Garonne et de notre quotidien, peuvent orienter nos choix techniques.

Le "bug" de l'an 2000 :

Nous prenons conscience en 1999, avec l'approche de l'an 2000 et la crainte qu'un "bug" bloque nos ordinateurs, que nos organisations dépendent, dans leur fonctionnement, d'automates (calculateurs, logiciels ...) ; si la correction par anticipation du "bug" était alors indispensable, nous avons, depuis, multiplié les précautions visant à assurer **l'intégrité de nos systèmes** et à **minimiser les sources de dysfonctionnement** : matériels, logiciels et humains.

Le renouvellement progressif de nos équipements, engagé dès 1996 par la voie de la **location**, respecte, dès ce moment-là, le rythme de 25 % de postes de travail remplacés, chaque année, par des terminaux légers plutôt que par des micro-ordinateurs, sensibles aux pannes ou aux "infections" de virus informatiques. La répartition de ces équipements dans nos services est aujourd'hui de 512 **terminaux légers** pour 219 micro-ordinateurs.

En parallèle, **les serveurs informatiques sont spécialisés** :

- **des serveurs de traitement**, s'ils sont plus sensibles aux "infections" car ils fonctionnent le plus souvent avec des systèmes d'exploitations comportant d'importantes failles de sécurités, n'assurent que le traitement de l'information ;
- **des serveurs de données**, pour lesquels nous faisons le choix, très tôt, de systèmes d'exploitations robustes (LINUX dès 2001) et de configurations sécurisées (alimentations électriques redondantes et secourues par systèmes d'onduleur et de batteries, systèmes de stockages sur disques à tolérance de panne, systèmes de sauvegarde à chaud de type de disque à disque et désynchronisé sur bandes magnétiques) ;
- **des serveurs dédiés aux télécommunications** (convergence voix/donnée à partir de 2006), soumis aux règles d'administration et d'exploitation réservées jusque-là aux serveurs informatiques ;
- **des serveurs dédiés à la protection de notre système d'informations** (pare-feux, sécurité anti-virus, relais de messagerie, proxy/reverse proxy).

Cette spécialisation des serveurs n'est pas sans poser de nombreuses difficultés de gestion, particulièrement lorsqu'ils doivent être restitués au terme de leur location et remplacés par de nouveaux équipements. Plus de 60 serveurs "meublaient" encore la salle informatique de l'Hôtel du Département au début de cette année ; nous avons décidé de les **virtualiser** sur trois ordinateurs spécialisés en mode de haute disponibilité. Ce projet est expliqué plus loin.

Enfin, en annexe du règlement intérieur, depuis le début de l'année 2009, la charte URTII (Utilisation des Ressources Téléphoniques, Informatiques et d'Internet) définit un cadre déontologique pour l'utilisation des outils téléphoniques et informatiques mis à la disposition des agents du Département, ainsi qu'aux personnes extérieures (stagiaires, sociétés...) ; outre le rappel de la réglementation en vigueur, elle fournit un certain nombre de conseils pratiques et de mises en garde concernant l'utilisation de ces outils au regard de la sécurité informatique, mais aussi juridique.

Après le grand "bug" qui n'a pas eu lieu, le "krach" des valeurs technologiques :

L'explosion de la "bulle Internet" au printemps 2000 met en lumière la nouvelle économie, comme les excès de confiance des investisseurs dans ce nouvel Eldorado. Elle éclaire aussi une nouvelle réalité : l'avènement des T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication). Nous participons à ce mouvement non sans en subir certains des soubresauts.

En février 2000, nous engageons une réflexion pour un site Internet mais la « web agency » que nous retenons pour sa réalisation n'aboutira jamais.

C'est en octobre 2001 que je vous présente le premier site web du Conseil Général dont l'hébergement et les évolutions sont assurés, jusqu'en 2008, par la Direction de l'Informatique (748 609 visiteurs en 2008, **2 050 visiteurs par jour**, durée moyenne d'une visite : 5 min 1/2).

Nous "capitalisons" sur ces nouvelles compétences : à partir de 2002, nous offrons l'hébergement et l'assistance à la création de leurs sites Internet à nos partenaires (Agence de Développement Économique, Novalia 82, Gîtes de France, Comité Départemental du Tourisme).

Dès janvier 2005, en application de l'article 56 du code des marchés publics, nous sommes en mesure de diffuser sur l'Internet, sans aucun surcoût pour notre collectivité, les publicités et les règlements de consultations de nos appels d'offres ainsi que ceux du S.D.I.S.

En 2007, l'ensemble des données du cadastre, le parcellaire et les plans, les fonds de plan de l'I.G.N., les réseaux secs (E.D.F.) et humides d'eau et d'assainissement, sont disponibles sur l'Extranet Communal, auxquels nos partenaires de la Banque de Données Territoriale et l'ensemble de nos services peuvent accéder via le site Internet du Conseil Général (165 agents des collectivités territoriales formés – 700 à 800 visites par mois).

Au 1^{er} janvier 2010, de nouvelles contraintes réglementaires nous amènent à remplacer notre plate-forme "économique" par un nouveau module de dématérialisation des marchés publics ; à partir de cette date, les entreprises d'informatique sont tenues de communiquer leurs offres sous une forme dématérialisée.

Enfin, depuis juin 2010, les Archives Départementales diffusent gratuitement sur l'Internet "**300 ans d'archives d'état civil**" ; ce service est un véritable succès avec 130 511 visiteurs depuis son ouverture à janvier 2011.

Dans le même temps, la déréglementation des télécommunications, actée dès 1998, installe sur notre département des offres alternatives de télécommunications et permet enfin, en 2003, une première mise en concurrence entre l'opérateur historique et de nouveaux acteurs.

L'économie est immédiate et, malgré une densification des accès aux réseaux des opérateurs (plus de sites équipés, avec plus de personnel et des besoins croissants en téléphonie mais aussi en téléinformatique), les coûts des télécommunications sont **stabilisés depuis 2005**.

De nouvelles économies sont à venir, dans le cadre du Réseau Départemental à très haut débit, par l'interconnexion de plusieurs sites du Conseil Général.

Nous venons d'acquérir le droit irrévocable d'usage d'une boucle locale optique à Montauban, pour une durée de 15 ans et un prix de 79 886.82 EUR T.T.C., plus une redevance annuelle de maintenance de 2 130 EUR T.T.C. (Commission Permanente du 27 septembre 2010), soit un prix très inférieur à ce que l'opérateur titulaire de nos marchés de télécommunications facture au Conseil Général pour un service équivalent : 34 740 EUR T.T.C. par an avec la maintenance.

Parmi les sites qui sont concernés par l'interconnexion, le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne et le Collège Ingres.

Si notre Université dispose déjà d'un accès à R.E.N.A.T.E.R. (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche), il est réservé en priorité au fonctionnement des laboratoires mais il ne suffira pas à l'augmentation des besoins de nos étudiants.

En 2008, avec l'Université UT1 - Le Mirail, nous avons pris en charge la couverture wifi du campus, mais la généralisation des micro-ordinateurs portables, des smartphones ou des tablettes numériques sur ce site doit être anticipée, nous sommes aujourd'hui en capacité de proposer, s'il devient nécessaire, un lien Internet à très haut débit.

Le Collège Ingres, à l'instar de nos seize autres collèges, bénéficie d'un accès à l'Internet à haut débit, la proximité de la boucle locale optique a décidé de son raccordement au très haut débit.

D'autres boucles locales sont en construction ou en projet en Tarn-et-Garonne, plusieurs collèges seront susceptibles d'être raccordés à l'Internet à très haut débit dans les prochains mois.

Le P.P.M.I.C. (Plan Pluri-annuel Micro-Informatique dans les Collèges) exploite déjà largement ces accès à l'Internet.

En 2009, une première tranche d'équipement des collèges porte le ratio **d'un ordinateur pour 12 collégiens à 1 pour 8**, et nous nous sommes fixés, au terme d'une deuxième tranche d'équipement, **un ratio de 1 pour 6**.

Nous parviendrons ainsi à faire des T.I.C. le quotidien de nos collégiens, comme elles le sont pour les étudiants du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne, ainsi que pour de nombreux agents du Conseil Général.

Le passage à l'Euro et le changement de nomenclature comptable M52 sont compliqués par un système d'informations hétérogène :

Si le passage à l'Euro, le 1^{er} janvier 2002, et la mise en place de nouvelles nomenclatures comptables, dès 2003, sont facilités par la modernisation de nos progiciels en 1999 et 2000 (le « bug »), des difficultés bien connues, de gestion des arrondis par exemple, mettent en évidence la complexité d'un système d'informations hétérogène (en l'absence d'« E.R.P. »).

La conversion d'une somme ou d'un produit n'aboutit généralement pas au même résultat que la somme ou le produit de montants convertis individuellement, de même que la ventilation de montants hors taxes d'un système comptable vers un autre.

La recherche de l'homogénéité est depuis lors un élément décisif ; les systèmes d'exploitation et de gestion de base de données, la qualité des interfaces ou des connecteurs vers et depuis nos systèmes d'informations, ou nos solutions bureautiques et de travail collaboratif sont des points que nous surveillons particulièrement.

Cet ensemble de matériels, de progiciels et de méthodes en usage dans notre collectivité, constitue un "écosystème" fragile où chaque nouvelle introduction est un risque : les solutions propriétaires de certains grands éditeurs ont un comportement, à bien des égards, proche de prédateurs qui éliminent toutes les alternatives.

C'est pourquoi, depuis 2002, nous privilégions **les logiciels libres** (Assemblée Départementale – séance du 10 février 2005 – Situation de l'informatique et des télécommunications départementales) : ce sont des solutions moins chères qui respectent les standards internationaux, I.S.O. (Organisation Internationale de Normalisation) et I.E.T.F. (Internet Engineering Task Force), en particulier, garants de l'interopérabilité de nos applications.

Les technologies de l'informatique et des télécommunications banalisées, convergent et se confondent dans les outils de notre quotidien, et constituent une réponse à des événements exceptionnels :

Les principaux constructeurs informatiques et ceux des domaines de la téléphonie et des réseaux se sont engagés, dès les années 1990, dans la diversification de leurs activités, délaissant peu à peu l'activité manufacturière pour privilégier l'intégration de solutions d'une quantité croissante d'équipementiers ou d'éditeurs de progiciels.

Si aucun aujourd'hui n'est en mesure de répondre à l'ensemble des besoins en informatique et télécommunications pour les entreprises ou les administrations, la convergence des technologies et des méthodes de mise en œuvre est une réalité.

L'adoption, notamment des protocoles de l'Internet en 2000 (I.E.T.F.), a permis à notre administration **d'interconnecter** l'ensemble des bâtiments départementaux, **de fusionner**, dès 2006, sur une même infrastructure de réseau les systèmes d'informations, de télécommunications et de téléphonie des principaux sites du Conseil Général à Montauban, et de permettre à tous les agents du Conseil Général autorisés, **d'accéder** depuis n'importe quel équipement connecté à l'Internet, à l'ensemble de nos logiciels, à l'Intranet ou à la messagerie.

La généralisation des accès réseaux à haut débit et la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile, auxquelles l'Agence de Développement Économique et le Conseil Général œuvrent depuis 2000, permettent, aujourd'hui, de telles connexions depuis n'importe quel point du Tarn-et-Garonne.

Nous pouvons ainsi envisager le télé-travail ou le travail nomade, comme des réponses possibles à des événements tels que la hausse inquiétante du prix du carburant en 2008, la tempête Klaus et la pandémie grippale en 2009.

La dépendance de notre administration, vis-à-vis de son système d'informations, nécessite que nous organisions le fonctionnement de nos services, dans l'hypothèse où nos agents seraient « empêchés » de rejoindre leur lieu de travail, nous devons permettre à ceux, concernés par l'obligation d'assurer la continuité du service public, d'accéder à leurs outils informatiques et de télécommunications.

La réflexion engagée par nos services autour d'un **Plan de Continuité d'Activité** dans un contexte peut être dramatisée de pandémie en 2009, détermine la Direction de l'Informatique aux profondes évolutions techniques dont je vous faisais part en introduction.

Une architecture informatique et de télécommunications sécurisée, conçue pour intégrer un Plan de Continuité d'Activité :

Cette année, à l'occasion du remplacement de nos équipements réseau (Commission Permanente du 15 novembre 2010) et, pour tirer parti de la restructuration de l'Hôtel du Département ainsi que de la disponibilité de la boucle locale optique à Montauban, nous créons un G.F.U. (Groupe Fermé d'Utilisateurs) à très haut débit, principalement entre l'Hôtel du Département et les services de la Solidarité Départementale et offrir à près de 550 agents un niveau de performances et de fonctionnalités, supérieur à celui que nous connaissons actuellement sur le seul site de Montauriol, pour un coût de fonctionnement très faible.

Cette infrastructure interconnecte des locaux techniques, distants les uns des autres de plusieurs kilomètres, avec un débit de 1 Gigabit par seconde (1 milliard de bits par seconde) que nous pourrions augmenter à 10 Gigabits par seconde.

Ceci autorisera la répartition sur plusieurs sites de nos systèmes informatiques et de télécommunications et, dans l'hypothèse d'un sinistre sur un site, de ne pas affecter le fonctionnement des autres.

La salle informatique, située à l'Hôtel du Département, héberge le cœur du réseau du Conseil Général, les fermes de serveurs, les baies de stockage et le système de sauvegarde ; chacun de ces éléments peut être dupliqué sur un ou plusieurs autres sites connectés au G.F.U. ou dans l'un des 10 locaux techniques de l'Hôtel du Département.

Le cœur du réseau est un châssis dont les alimentations et les cartes sont doublées pour être remplacées « à chaud » (sans interruption du fonctionnement).

Tous les accès opérateurs pour les télécommunications sont assortis d'une garantie de temps de rétablissement en moins de 4 heures, 24h/24h, 7j/7j et doublés à la Direction de la Solidarité Départementale pour la téléphonie.

Nos 60 serveurs sont virtualisés sur un « cluster » de 3 ordinateurs, c'est-à-dire que la panne simultanée de 2 ordinateurs est compensée par le 3^{ème}, sans coupure ; chacun de ces ordinateurs dispose également d'alimentations et de cartes doublées, connecté au cœur de réseau à 40 Gigabits par seconde.

L'espace de stockage des données est également virtualisé et réparti sur 4 baies équipées de systèmes de tolérance de panne des disques, d'alimentations et de contrôleurs doublés, pour une capacité utile de 19 Teraoctets (1 Tera = mille milliards ; 1 octet = 8 bits), connectées au cœur de réseau à 1 Gigabit par seconde.

Le système de sauvegarde est de type asynchrone, « à chaud », sur disques pour minimiser le temps de sauvegarde, c'est-à-dire que l'ensemble de l'espace de stockage est sauvegardé quotidiennement (voire deux fois par jour) sur une baie de disque spécialisée et, pour les applications qui le permettent, sans interruption du fonctionnement des bases de données ; cette baie spécialisée est, elle-aussi, sauvegardée quotidiennement sur des cartouches magnétiques.

Aujourd'hui, seul l'Hôtel du Département dispose de locaux techniques climatisés, secourus électriquement et pourvus d'un dispositif autonome d'extinction d'incendie mais, au terme des travaux de rénovation engagés à la Direction de la Solidarité Départementale, le local existant du répartiteur général doit être réaménagé, et nous pourrons alors y dupliquer certains équipements critiques et envisager alors un Plan de Reprise d'Activité en cas de sinistre total.

L'accès au système d'informations est garanti pour les agents du Conseil Général et peut être amélioré encore pour les agents d'astreinte :

A l'exception des antennes d'exploitation et des collèges, **tous les sites départementaux sont interconnectés à l'Hôtel du Département** par un réseau d'opérateurs avec une garantie de temps de rétablissement en moins de 4 heures, 5 jours sur 7, de 8 heures à 18 heures (G.T.R.).

L'équipement de tous les postes de travail informatique est garanti sur site à jour J+1, de même que toutes les installations téléphoniques.

Dans le cas particulier des agents d'astreinte, pour la cellule enfance et pour des personnels de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement, une flotte de téléphones mobiles est mise à disposition mais il n'existe pas de G.T.R. sur ce type de solution.

Cependant, une passerelle entre le réseau voix/données du Conseil Général et le réseau radio utilisé par 120 véhicules de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement est opérationnelle, depuis 2009, et une base de radiocommunications a été installée à l'Hôtel du Département dans la « salle de crise » (salle de réunion du niveau A-2).

Ce dispositif permet d'établir un contact radio depuis tous les sites dépourvus d'antenne de radiocommunications mais connectés au réseau du Conseil Général par le G.F.U. ou le réseau d'opérateurs.

L'intérêt de cette infrastructure de radiocommunications, dont le Conseil Général dispose depuis la convention de transfert du « Parc de l'Équipement », est qu'elle présente un bon niveau de sécurité : 8 relais de radiocommunications sont répartis sur le territoire du Tarn-et-Garonne, plus 1 dans le Lot-et-Garonne, disposés en étoile autour d'un « cœur » situé rue du Docteur Labat à Montauban, site connecté au réseau du Conseil Général.

L'adjonction d'un « cœur » à l'Hôtel du Département, déjà équipé de mats d'antennes et d'un local technique dédié et l'évolution des relais vers des technologies numériques de deuxième génération permettront, lorsque nous le déciderons, outre les communications radio, la transmission de données informatiques (comptages routiers, gestion des étiages) et la géolocalisation, le remplacement de la flotte de téléphones mobiles des agents d'astreinte par des terminaux de radiocommunications, au fonctionnement garanti.

Le périmètre fonctionnel des progiciels informatiques croît rapidement et nécessite que nous organisions le fonctionnement de nos services en conséquence :

Je vous ai fait part, dans le précédent rapport relatif à la situation de l'informatique et des télécommunications départementales, le 23 juin 2008, de nouveaux enjeux au premier rang desquels ceux liés à la **dématérialisation**.

Le projet « ACTES », pour l'aide au contrôle de légalité dématérialisé, nous conduit alors à étudier l'informatisation de la gestion des délibérations de notre Assemblée et de la Commission Permanente et de la télé-transmission des actes administratifs.

Un appel d'offres, sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Secrétariat Général de l'Assemblée et la Direction de l'Informatique, recueille en janvier 2009 les candidatures de trois sociétés et fixe le coût de ce projet à 110 000 €, maintenance comprise pendant 4 ans.

Cependant « ACTES » demeure un dispositif facultatif et, s'il est opérationnel en Tarn-et-Garonne avec 40 % du volume des actes transmis à la Préfecture par les collectivités locales et les établissements publics, il a l'inconvénient de ne pas permettre la transmission électronique des pièces de passation des marchés publics et accords cadres.

Or, la dématérialisation des marchés publics est une obligation, depuis 2010 pour l'informatique et, à partir de 2012 pour les autres fournitures et prestations de service ; cette obligation est aujourd'hui satisfaite par le Conseil Général mais le contrôle de légalité nous demande de re-matérialiser ces pièces.

Gageons que lorsque nous serons à même de transmettre tous nos actes dématérialisés, les services de l'État pourront les recevoir, quelle que soit leur nature.

Parmi les dispositions facultatives, l'accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires conclu entre la Chambre Régionale des Comptes, le Trésorier Payeur Général et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne porte sur les états de paye depuis 2007 et la liste des bénéficiaires du R.S.A. depuis 2010.

L'élargissement du périmètre de cet accord est envisagé dès cette année, l'évolution en cours de notre progiciel de gestion comptable et financière permettrait, en effet, l'adhésion au Protocole d'Échange Standard (P.E.S. Version 2) d'HELIOS, pour la transmission dématérialisée de notre documentation budgétaire.

Les Directions des Finances et de l'Informatique ont d'ailleurs compilé l'ensemble des règles de gestion de notre collectivité en un document unique, « Le guide des procédures – Gestion financière » qui vient d'être présenté à l'ensemble des cadres et des comptables de notre administration.

Ce guide accompagne l'évolution du progiciel e-CIVI Gestion Financière et vise deux objectifs :

- préciser les normes, tant légales que réglementaires, de préparation, de vote et d'exécution du budget ;
- décrire, à travers un acte unique, les choix de gestion opérés par notre collectivité.

D'un point de vue technique, e-CIVI G.F. fonctionne en mode full-web, et s'il n'est pas un Progiciel de Gestion Intégré, la qualité des interfaces avec e-CIVI Ressources Humaines du même éditeur, les progiciels PROGOS-WEB pour les politiques financières (subventions et aides diverses) et SIS pour la gestion des marchés publics constitueront, à court terme, un noyau d'applications hautement intégrées.

Les domaines du médical et du social sont dans une situation plus complexe ; quand l'offre des éditeurs couvre toutes les compétences d'un Conseil Général, aucune solution ne satisfait à l'ensemble de nos besoins.

L'acquisition d'un système d'informations pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (Commission Permanente du 28 septembre 2009) en est un exemple.

Les systèmes Itac et Opale, utilisés respectivement par les services de l'Education Nationale pour les enfants handicapés et par ceux du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, pour les adultes handicapés, cessent de fonctionner le 31 décembre 2009.

Le nouveau système doit fusionner avec ceux d'Itac et d'Opale et s'intégrer dans un contexte d'échanges d'informations avec les systèmes existant à la Direction de la Solidarité Départementale, à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Mutualité Sociale Agricole et à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, sans interrompre le fonctionnement de la M.D.P.H.

C'est pourquoi, la mise en œuvre du progiciel que nous retenons pour la M.D.P.H., comme, plus généralement, celle des applications des domaines du médical et du social est, nécessairement, un compromis entre de nombreuses contraintes.

Parmi les moyens dont nos services disposent pour la résolution de ces contraintes, des outils « transversaux » exploitent les bases de données constituées par les progiciels métiers (gestion comptable et financière, des politiques financières, des marchés publics, des ressources humaines, de l'aide sociale, des transports...) ou permettent d'en constituer de nouvelles.

Le système d'informations géographique départemental (S.I.G.D.) est au premier rang de ces outils « transversaux » :

Je vous ai fait part de l'avancement de nos travaux en matière d'informations géographiques lors de notre réunion du 2 mars 2009, je souhaiterais, au terme de la lecture de cette communication, que vous assistiez à la démonstration de quelques aspects du S.I.G.D.

L'Intranet Départemental, enrichi quotidiennement, est devenu l'outil de communication interne des services du Conseil Général :

Les annuaires et les agendas sont les outils utilisés principalement par nos services mais l'Intranet Départemental est aussi une base d'informations alimentée notamment par le Service Social du Personnel (165 966 consultations en 2010), la Direction des Ressources Humaines (38 129), le Bureau de la Formation (5 414), ou l'Assistante Sociale du Personnel (3 388).

En 2010, nos services ont publié 168 articles et mis en ligne 634 fichiers, ce qui porte à 462 articles et 4 714 fichiers (8,6 Gigaoctets) le fonds d'informations disponible, consulté 741 426 fois sur cette même période.

Certains de nos services ont organisé une partie de leur fonctionnement et de la communication de leur documentation interne avec l'Intranet Départemental, en particulier :

- la Médiathèque Départementale (Assemblée Départementale – séance du 16 février 2006 – Situation de l'informatique et des télécommunications départementales) est la première à en proposer l'accès aux bibliothèques du réseau départemental de lecture publique (les bibliothécaires de 14 bibliothèques ont été formés) ;
- le Service Social Départemental dématématise, depuis 2009, un corpus de documents cadres, fiches de procédures, pré-imprimés, guides et d'autres documentations, pour que l'ensemble de nos travailleurs sociaux puisse accéder à la même information, toujours actualisée, à partir d'un simple accès Internet depuis les Pôles d'Action Sociale, les Centres Médico-Sociaux, ou de leur domicile (40 collaborateurs, assistantes sociales et conseillères en économie familiale et sociale formés) ;
- la Direction de la Voirie et de l'Aménagement, plus récemment, propose une version dématérialisée du guide de gestion de la voirie départementale, à l'usage des chefs et des contrôleurs des Subdivisions Départementales.

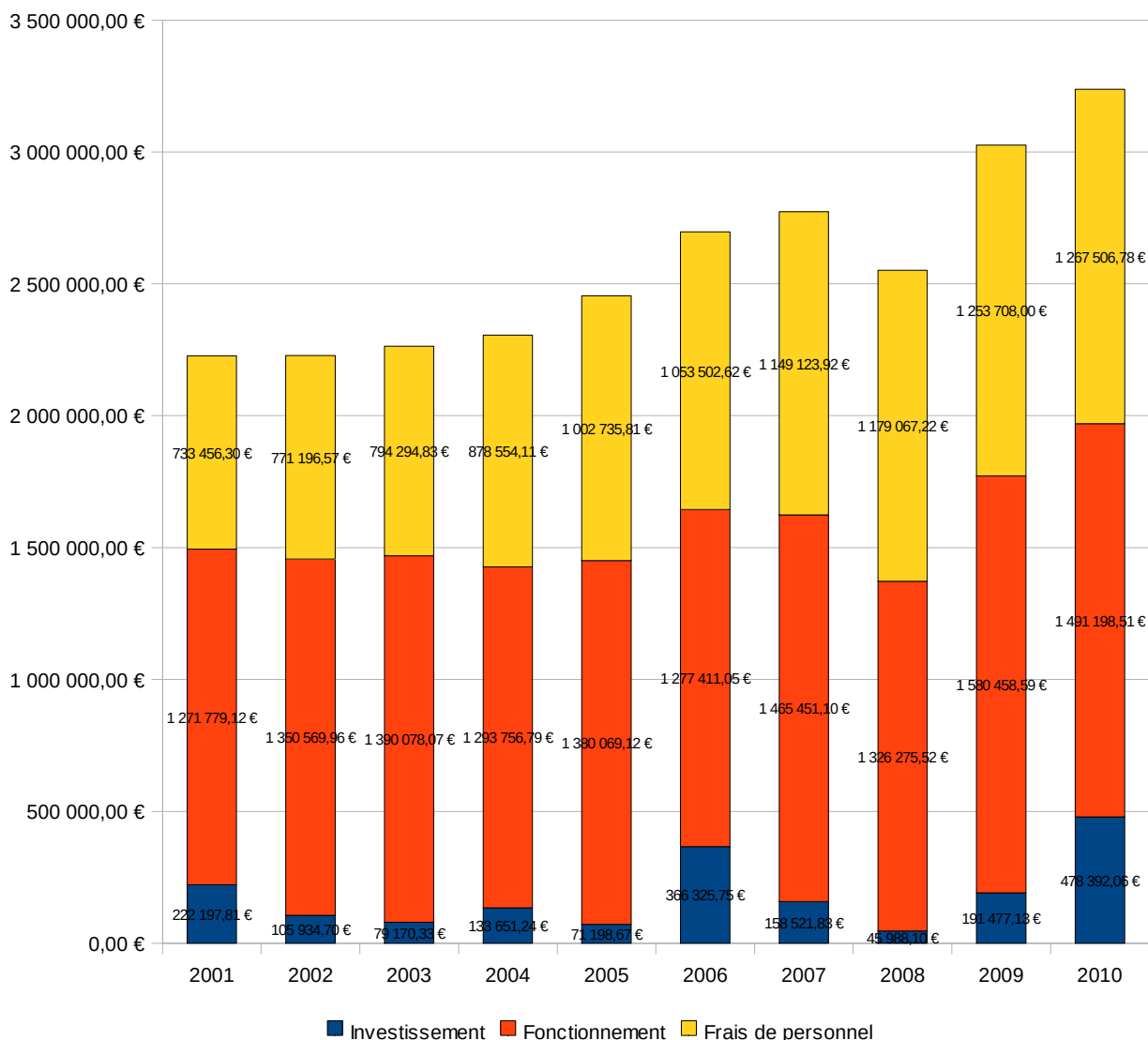
Les représentants du personnel ont également souhaité utiliser l'Intranet Départemental pour diffuser l'information de leurs organisations syndicales auprès du plus grand nombre d'agents, et une rubrique « Syndicats » est opérationnelle depuis cette année (tous les représentants du personnel ont été formés).

La rationalisation des coûts :

Les dépenses que nous avons consacrées en 2010 à l'informatique et aux télécommunications départementales se sont élevées à 3 237 097,35 €, frais du personnel de la Direction de l'Informatique compris.

Evolution des coûts de l'informatique et des télécommunications départementales

Sur la base des sommes mandatées depuis le budget principal du Département

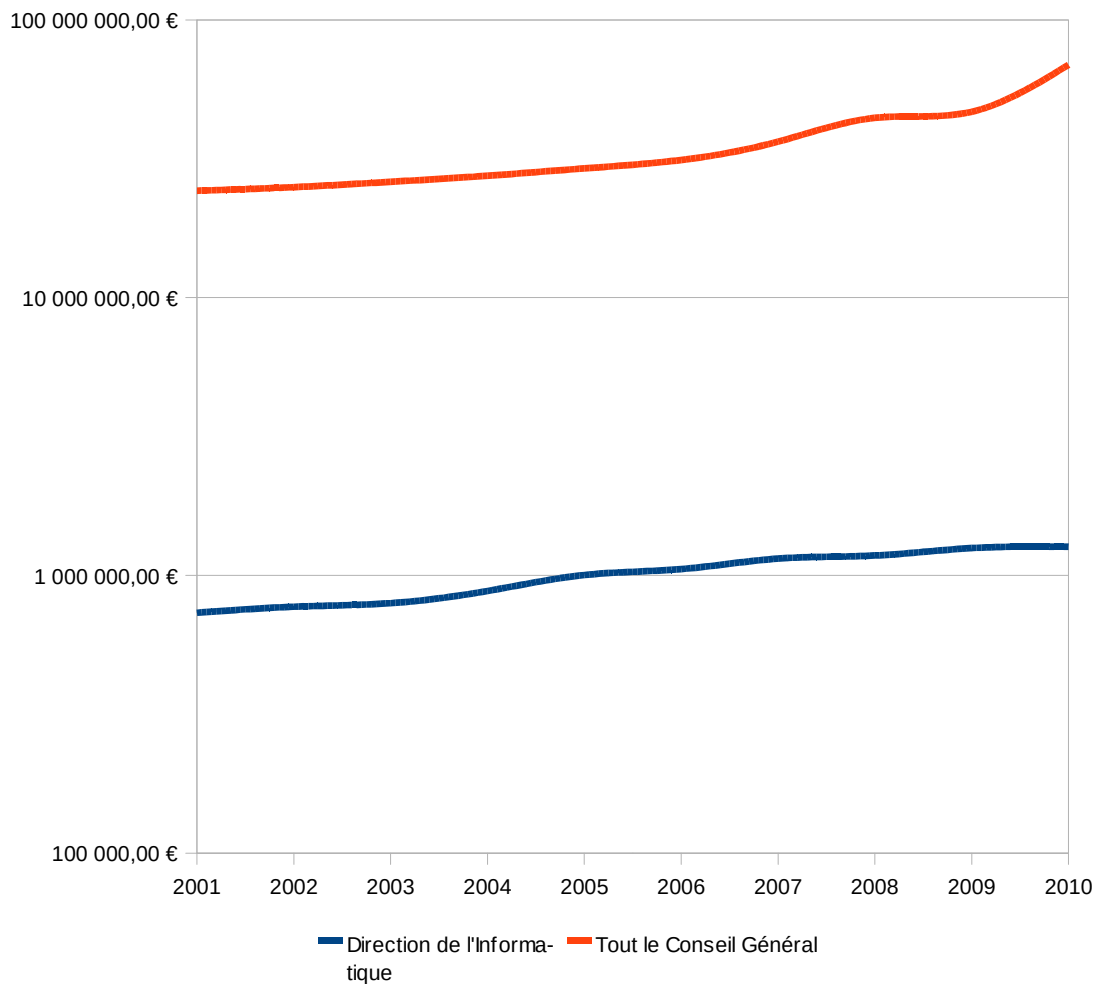


Vous pouvez constater, au regard de l'évolution des effectifs de notre collectivité et des importants investissements que nous avons réalisés pour améliorer nos infrastructures ou la couverture fonctionnelle de nos applications informatiques et téléphoniques, que l'évolution de ces dépenses, au cours des 10 derniers exercices, reste modérée ; elles représentent 1,08 % des dépenses du Département en 2010, contre 1,41 % en 2001.

Cette modération provient principalement de la maîtrise de deux paramètres : les frais de personnels et les coûts de télécommunications.

Evolution comparée des frais de personnel

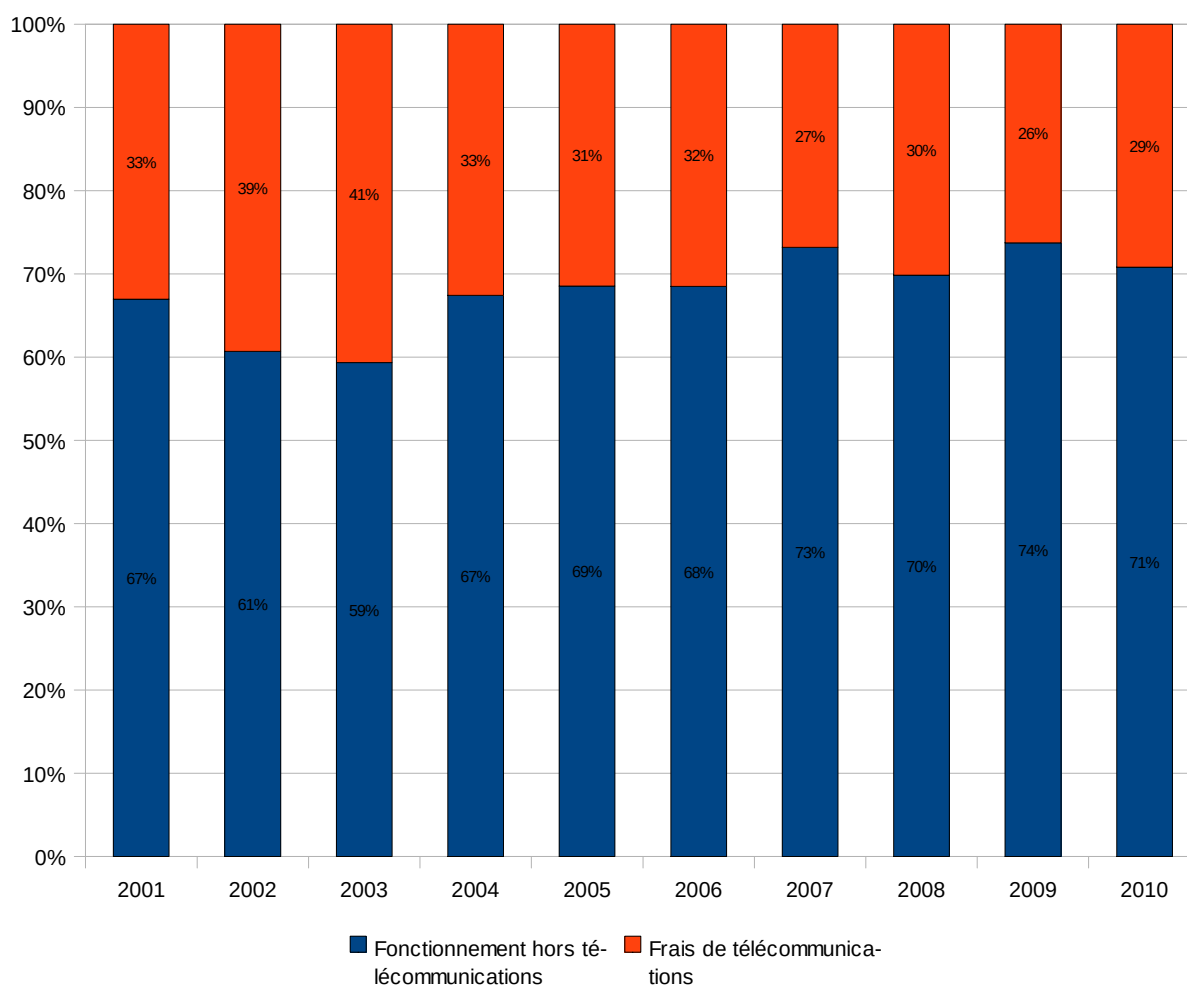
Sur la base des sommes mandatées depuis le budget principal du Département



En effet, la part des dépenses liées aux frais de personnel de la Direction de l'Informatique tend à diminuer depuis 2006 ; elle représente 1,84 % de ces dépenses en 2010 contre 3,02 % en 2001.

Evolution de la part des télécommunications dans les dépenses de fonctionnement

Sur la base des sommes mandatées depuis le budget principal du Département



Quant à celle des dépenses liées aux télécommunications, elle reste stable, en dessous de 30 % des frais de fonctionnement depuis 2007, malgré l'intégration de dépenses supplémentaires, comme celles de la M.D.P.H. ou du « Parc de l'équipement » et l'augmentation des points d'accès « autonomes » à l'Internet, dans les collèges dans le cadre du P.P.M.I.C. ou les antennes d'exploitation pour faciliter l'accès des agents à l'Intranet Départemental et à la messagerie électronique.

Je vous demande de prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication relative à la situation de l'informatique et des télécommunications départementales.

Acte donné.

Le Président,